

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française Département de l'Aude Arrondissement de Narbonne Commune de Montredon-des-Corbières L'An deux mille vingt-trois, le 11 avril à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Montredon-des-Corbières s'est réuni au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de M. Jean-Marc JANSANA, Maire, suivant convocation du 04 avril 2023.

Date de la convocation Le 04 avril 2023 Date de publication : 1 4 AVR. 2023

<u>Présents</u>: M. Jean-Marc JANSANA, Mme Lise FOURNIER, M. Jean-François CID, M. Franck DILOY REY, Mme Christina PELEGRIN, Mme Isabelle BASTIER, M. Bruno DEVIC, M. Pascal CHABOSSON, Mme Eugénie MULA, Mme Agnès VILA

Nombre de conseillers

Absents ayant donné procuration : M. Régis AIGOUY, M. Maxime SAVY

En exercice: 13 Présents: 10

Absent excusé: M. Jean-Pierre MARTINEZ

Vote par procuration: 02

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BASTIER

N°34-2023

Objet : Foncier – vente d'une partie de la parcelle C706 d'une contenance de 50m² Monsieur Jean-François CID expose au Conseil Municipal qu'à l'issue de l'acquisition de la totalité de la parcelle sise sur la commune de MONTREDON DES CORBIERES, lieudit « Combe du Meunier », cadastrée sous le numéro 706 de la section C, d'une superficie totale de 06ha 11a 30ca,

Il est proposé de vendre une partie de ladite parcelle d'une superficie de 50 centiares contenant une antenne de téléphonie, moyennant le prix principal de CENT MILLE EUROS (100 000,00 EUROS) payable comptant, à :

La Société dénommée HIVORY, Société par action simplifiée, au capital de 35 343 347,21 €, dont le siège est à BOULOGNE BILLANCOURT (92100), 58, Avenue Emile Zola, identifiée au SIREN sous le numéro 838 867 323 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 838 867 323

Le Conseil Municipal oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'accepter la cession au profit de la société HIVORY, d'une emprise de 50m² contenant une antenne de téléphonie à prendre sur la parcelle cadastrée C 706.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, à signer l'acte notarié, à recevoir par Me Julie GAUTIER, Notaire à Narbonne

ADOPTE à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-des-Corbières, Le 11 avril 2023.

Reçu en Préfecture le : 13 AVR. 2023

Jean-Marc JANSANA Maire de Montredon-des-Corbières

Conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du Code de la justice administrative, la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Certifié exécutoire par M. Le Maire